



PROVINCE DE QUÉBEC

SÉANCE ORDINAIRE DU 21 JANVIER 2025

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal du 21 janvier 2025 tenue à 19 h 30 et à laquelle assistent les membres du conseil : MME MAUDE WHITTOM, M. SIMON SESTO CIFOLA, MME CAMILLE JOLI-COEUR, M. JONATHAN THIBAUT, M. DANIEL KAESER, MME KARINE LARAMÉE, M. JEAN-FRANÇOIS HECQ ET MME LORI DOUCET formant quorum sous la présidence de la mairesse CHRISTINE BEAUDETTE.

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le directeur général et la greffière sont présents.

#### **2025-01-001 ORDRE DU JOUR**

PROPOSÉ PAR MME MAUDE WHITTOM  
APPUYÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA

D'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

Adoptée

### **PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

La présidente invite l'assistance à poser toute question relative aux affaires de la Ville non prévues à l'ordre du jour de la séance.

#### **2025-01-002 SÉANCE D'INFORMATION - PROJETS DE RÈGLEMENT RV-1440-009, RV-1441-091 ET RV-1447-026**

Le conseiller Jonathan Thibault, vice-président du Comité consultatif d'urbanisme, explique les dispositions des règlements suivants et les conséquences de leur adoption :

- Projet de règlement RV-1440-009 modifiant diverses dispositions du Règlement RV-1440 sur le plan d'urbanisme et assurant sa conformité relativement au plan stratégique d'urbanisme pour le chemin de la Grande-Côte;
- Projet de règlement RV-1441-091 modifiant le Règlement RV-1441 sur le zonage relativement au plan stratégique du chemin de la Grande-Côte;
- Projet de règlement RV-1447-026 modifiant le Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale relativement au plan stratégique du chemin de la Grande-Côte.

Après avoir expliqué ces Projets de règlement, les citoyens présents dans la salle sont invités à poser des questions ou à s'exprimer sur ses dispositions.

#### **2025-01-003**

#### **SÉANCE D'INFORMATION - PROJETS DE RÈGLEMENT RV-1441-092 ET RV-1443-002**

Le conseiller Jonathan Thibault, vice-président du Comité consultatif d'urbanisme, explique les dispositions des règlements suivants et les conséquences de leur adoption :

- Projet de règlement RV-1441-092 modifiant le Règlement RV-1441 sur le zonage en ce qui a trait à la contribution pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels;

- Projet de règlement RV-1443-002 modifiant le Règlement RV-1443 sur le lotissement en ce qui a trait à la contribution pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels.

Après avoir expliqué ces Projets de règlement, les citoyens présents dans la salle sont invités à poser des questions ou à s'exprimer sur ses dispositions.

#### **2025-01-004**

#### **AUDITION ET DÉCISION SUR UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - 7143, RUE MARIE-DESJARDINS - ZONE R-3 483 - DOSSIER 2407-DM-499**

Le conseiller Jonathan Thibault, vice-président du comité consultatif d'urbanisme et de toponymie, explique la demande de dérogation mineure relative au bâtiment unifamilial jumelé à être érigé au 7143, rue Marie-Desjardins sur le lot 6 306 595 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, dans la zone R-3 483.

Les personnes présentes dans la salle sont invitées à se prononcer sur cette demande et à poser des questions. Aucune personne ne demande à être entendue, aucune opposition à la demande n'est présentée.

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAULT

APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'établir à 2,21 mètres la marge latérale droite entre le bâtiment unifamilial jumelé à être érigé au 7143, rue Marie-Desjardins et la ligne de lot, représentant une dérogation de 0,79 mètre, soit 26,33 % inférieure à la marge latérale minimale de 3 mètres prescrite à la grille des usages et normes du Règlement RV-1441 sur le zonage pour cette zone, appuyant la décision du conseil sur les critères suivants :

- la demande de dérogation respecte les orientations du plan d'urbanisme;

- l'application du règlement duquel on demande la dérogation a pour effet de causer un préjudice sérieux à la personne qui la demande;

- la dérogation demandée est considérée comme ayant un caractère mineur;

- une demande de permis est en attente actuellement, et celle-ci a été déposée de bonne foi;
- la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;
- la dérogation n'a pas pour effet d'aggraver des risques en matière de sécurité publique;
- la dérogation n'a pas pour effet d'aggraver des risques en matière de santé publique;
- la dérogation ne porte pas atteinte à la qualité de l'environnement;
- la dérogation ne porte pas atteinte au bien-être général.

De transmettre la présente résolution à la MRC de Thérèse-De Blainville conformément à l'article 145.7 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1).

Adoptée

**2025-01-005**  
**AUDITION ET DÉCISION SUR UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**  
**- 7147, RUE MARIE-DESJARDINS - ZONE R-3 483 - DOSSIER 2407-DM-500**

Le conseiller Jonathan Thibault, vice-président du comité consultatif d'urbanisme et de toponymie, explique la demande de dérogation mineure relative au bâtiment unifamilial jumelé à être érigé au 7147, rue Marie-Desjardins sur le lot 6 306 596 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, dans la zone R-3 483.

Les personnes présentes dans la salle sont invitées à se prononcer sur cette demande et à poser des questions. Aucune personne ne demande à être entendue, aucune opposition à la demande n'est présentée.

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT  
 APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'établir à 2,54 mètres la marge latérale gauche entre le bâtiment unifamilial jumelé à être érigé au 7147, rue Marie-Desjardins et la ligne de lot, représentant une dérogation de 0,46 mètre, soit 15,33 % inférieure à la marge latérale minimale de 3 mètres prescrite à la grille des usages et normes du Règlement RV-1441 sur le zonage pour cette zone, appuyant la décision du conseil sur les critères suivants :

- la demande de dérogation respecte les orientations du plan d'urbanisme;
- l'application du règlement duquel on demande la dérogation a pour effet de causer un préjudice sérieux à la personne qui la demande;
- la dérogation demandée est considérée comme ayant un caractère mineur;

- une demande de permis est en attente actuellement, et celle-ci a été déposée de bonne foi;
- la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;
- la dérogation n'a pas pour effet d'aggraver des risques en matière de sécurité publique;
- la dérogation n'a pas pour effet d'aggraver des risques en matière de santé publique;
- la dérogation ne porte pas atteinte à la qualité de l'environnement;
- la dérogation ne porte pas atteinte au bien-être général.

De transmettre la présente résolution à la MRC de Thérèse-De Blainville conformément à l'article 145.7 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1).

Adoptée

**2025-01-006**  
**PROCÈS-VERBAUX - SÉANCES DU CONSEIL**

PROPOSÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA  
APPUYÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 décembre 2024 tel que soumis.

Adoptée

**2025-01-007**  
**RÈGLEMENT RV-1349-2-4 - ADOPTION**

ATTENDU que le règlement a été précédé du dépôt d'un projet et d'un avis de motion donné à la séance du conseil du 3 décembre 2024;

ATTENDU que la présidente de la séance a mentionné l'objet et la portée du règlement ainsi que les changements entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption;

En conséquence, il est :  
PROPOSÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR  
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'adopter le Règlement RV-1349-2-4 modifiant le Règlement RV-1349-2 sur la location et l'utilisation des espaces publics municipaux relativement à certaines définitions et aux demandes d'annulation de location.

Adoptée

**2025-01-008**  
**RÈGLEMENT RV-1650-5 - ADOPTION**

ATTENDU que le règlement a été précédé du dépôt d'un projet et d'un avis de motion donné à la séance du conseil du 9 décembre 2024;

ATTENDU que la présidente de la séance a mentionné l'objet et la portée du règlement;

En conséquence, il est :  
PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT  
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'adopter le Règlement RV-1650-5 modifiant l'article 22 du Règlement RV-1650 sur la gestion contractuelle.

Adoptée

**2025-01-009**  
**RÈGLEMENT RV-1355-2-19 - AVIS DE MOTION ET DÉPÔT**

Le conseiller Daniel Kaeser donne avis de motion de la présentation pour adoption à une séance subséquente du Règlement RV-1355-2-19 modifiant le Règlement RV-1355-2 sur la qualité de vie en ce qui a trait aux activités de colportage.

Le projet de règlement est déposé.

**2025-01-010**  
**RÈGLEMENT RV-1441-092 - AVIS DE MOTION ET DÉPÔT**

La conseillère Karine Laramée donne avis de motion de la présentation pour adoption à une séance subséquente du Règlement RV-1441-092 modifiant le Règlement RV-1441 sur le zonage en ce qui a trait à la contribution pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels.

Le projet de règlement est déposé.

**2025-01-011**  
**RÈGLEMENT RV-1443-002 - AVIS DE MOTION ET DÉPÔT**

Le conseiller Jean-François Hecq donne avis de motion de la présentation pour adoption à une séance subséquente du Règlement RV-1443-002 modifiant le Règlement RV-1443 sur le lotissement en ce qui a trait à la contribution pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels.

Le projet de règlement est déposé.

**2025-01-012**

**RÈGLEMENT RV-1444-016 - AVIS DE MOTION ET DÉPÔT**

La conseillère Lori Doucet donne avis de motion de la présentation pour adoption à une séance subséquente du Règlement RV-1444-016 modifiant le Règlement RV-1444 sur l'émission des permis et certificats en ce qui a trait à la contribution pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels.

Le projet de règlement est déposé.

**2025-01-013**

**RÈGLEMENT RV-1726-2 - AVIS DE MOTION ET DÉPÔT**

La conseillère Maude Whittom donne avis de motion de la présentation pour adoption à une séance subséquente du Règlement RV-1726-2 modifiant le Règlement RV-1726 décrétant des travaux d'aménagement d'une voie de refuge sur la rue Montcalm et des travaux de drainage, fondation et pavage sur la terrasse Fillion et leur financement par emprunt.

Le projet de règlement est déposé.

**2025-01-014**

**RÈGLEMENT RV-1766 - AVIS DE MOTION ET DÉPÔT**

Le conseiller Simon Sesto Cifola donne avis de motion de la présentation pour adoption à une séance subséquente du Règlement RV-1766 sur l'interdiction de distribution de certains articles à usage unique.

Le projet de règlement est déposé.

**2025-01-015**

**RÈGLEMENT RV-1771 - AVIS DE MOTION ET DÉPÔT**

La conseillère Camille Joli-Coeur donne avis de motion de la présentation pour adoption à une séance subséquente du Règlement RV-1771 décrétant l'acquisition et la modernisation de véhicules et d'équipements municipaux pour l'année 2025 et leur financement par emprunt.

Le projet de règlement est déposé.

**2025-01-016**

**RÈGLEMENT RV-1772 - AVIS DE MOTION ET DÉPÔT**

Le conseiller Jonathan Thibault donne avis de motion de la présentation pour adoption à une séance subséquente du Règlement RV-1772 décrétant l'acquisition et le remplacement de l'unité de chauffage à l'aréna et leur financement par emprunt.

Le projet de règlement est déposé.

**2025-01-017**  
**PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT - RÈGLEMENT RV-1763**

PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE  
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

De prendre acte du dépôt par la greffière du certificat attestant de la tenue de la procédure d'enregistrement du 15 janvier 2025 sur le Règlement RV-1763 décrétant des travaux de pavage de la couche d'usure sur la rue Doris-Lussier (tronçon II) et leur financement par emprunt.

Adoptée

**2025-01-018**  
**DÉPÔT DES LISTES DES AUTORISATIONS DE DÉPENSES**

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ  
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

De prendre acte du dépôt du rapport contenant les listes des autorisations de dépenses approuvées par le directeur général et les directeurs de service, dressé conformément au Règlement RV-1497 pour la période du 8 novembre au 19 décembre 2024.

Adoptée

**2025-01-019**  
**SOMMAIRE MENSUEL DES DÉBOURSÉS - DÉCEMBRE 2024**

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET  
APPUYÉ PAR MME MAUDE WHITTOM

De prendre acte du dépôt du sommaire mensuel des déboursés pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 novembre 2024 montrant un total des activités de 9 150 472,10 \$.

Adoptée

**2025-01-020**  
**LISTE DES CERTIFICATS DE PAIEMENT**

PROPOSÉ PAR MME MAUDE WHITTOM  
APPUYÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA

D'accepter la liste des certificats de paiement telle que préparée par le Service du génie en date du 8 janvier 2025, révisée par le Service des finances le 10 janvier 2025 montrant un total payable de 259 797,57 \$ et d'en autoriser le paiement.

Adoptée

**2025-01-021**

**EMPRUNTS AU FONDS DE ROULEMENT - SERVICE DES LOISIRS**

PROPOSÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA

APPUYÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR

D'autoriser le trésorier par intérim à emprunter au fonds de roulement, les sommes suivantes remboursables sur une période quatre ans, à savoir:

- 46 000 \$ Remplacement des bornes d'autoprêt, #11 913;
- 105 000 \$ Parc Desjardins - Bonifier et procéder à la réfection des équipements de parc, #701 008;
- 75 000 \$ Parc Régional - Plan concept pour consolider le pôle sportif et le confort des usagers, #701 028;
- 85 000 \$ Parc René-Lévesque - Remplacement du jeu modulaire « bateau », #701 030;
- 55 000 \$ Divers parcs - Équipements de parcs, #701 036;
- 20 000 \$ Divers parcs - Mise à niveau des buts de soccer, #701 037;
- 50 000 \$ Acquisition et remplacement d'équipements, #822 004.

Adoptée

**2025-01-022**

**EMPRUNT AU FONDS DE ROULEMENT - SERVICE DES LOISIRS**

PROPOSÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR

APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'autoriser le trésorier par intérim à emprunter au fonds de roulement, la somme suivante remboursable sur une période cinq ans, à savoir:

- 24 000 \$ Remplacement des kiosques sur roues, #38 018.

Adoptée

**2025-01-023**

**EMPRUNT AU FONDS DE ROULEMENT - SERVICE DU GÉNIE**

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'autoriser le trésorier par intérim à emprunter au fonds de roulement, la somme suivante remboursable sur une période quatre ans, à savoir:

- 50 000 \$ Parc Faubourg - Entretien et réparation chute et bassins (nettoyage, ajout de pierre, gestion végétation, ajout d'un agitateur), projet #799 034.

Adoptée

**2025-01-024  
EMPRUNTS AU FONDS DE ROULEMENT - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER  
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D'autoriser le trésorier par intérim à emprunter au fonds de roulement, les sommes suivantes remboursables sur une période quatre ans, à savoir:

- 90 000 \$ Installation de chicanes pour passerelles et passages piétonniers, projet 31 009 B;
- 15 000 \$ Équipements pour local des mesures d'urgence, projet 38 008 D;
- 100 000 \$ Compteurs intelligents pour industries et commerces, projet 40 001 C;
- 40 000 \$ Conversion de l'éclairage des plateaux sportifs au diode électroluminescente (DEL), projet 799 030 D.

Adoptée

**2025-01-025  
TRAVAUX MUNICIPAUX ET APPROPRIATIONS AU SURPLUS LIBRE ACCUMULÉ - SERVICE DES LOISIRS**

PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE  
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

De décréter divers travaux et autoriser à cette fin l'appropriation au surplus libre accumulé comme suit:

- 200 000 \$ Parc Corno - Aménagement du nouveau parc, #701 005;
- 200 000 \$ Mise à niveau de la descente de bateaux de l'avenue Mille-Îles TR, #702 004.

Adoptée

**2025-01-026  
TRAVAUX MUNICIPAUX ET APPROPRIATIONS AU SURPLUS LIBRE ACCUMULÉ - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ  
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

De décréter divers travaux et autoriser à cette fin l'appropriation au surplus libre accumulé comme suit:

- 30 000 \$ Divers projets de sécurisation en lien avec le Code de sécurité routière (CSR), projet 31 007 B;
- 145 000 \$ Acquisition d'une remorque pour l'entretien des vannes du réseau d'aqueduc, projet 38 015.

Adoptée

**2025-01-027  
APPROPRIATION AU FONDS DE REDYNAMISATION DES TERRES  
AGRICOLES – SERVICE DES LOISIRS**

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET  
APPUYÉ PAR MME MAUDE WHITTOM

D'approprier au fonds de redynamisation des terres agricoles, la somme de 50 000 \$ relativement à la demande d'aménagement électrique du projet Potager Engagé de l'organisme Les Services d'entraide Le Relais (hors protocole), #41 014.

Adoptée

**2025-01-028  
ADOPTION DE LA POLITIQUE DE REMBOURSEMENT DES ACTIVITÉS DE  
LOISIRS**

PROPOSÉ PAR MME MAUDE WHITTOM  
APPUYÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA

D'adopter la politique de remboursement des activités de loisirs, préparée par le Service des loisirs.

Adoptée

**2025-01-029  
MISE À JOUR DE LA POLITIQUE DE PRÊT ET D'UTILISATION DES  
SERVICES DE LA BIBLIOTHÈQUE**

PROPOSÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA  
APPUYÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR

D'adopter la nouvelle Politique de prêt et d'utilisation des services de la bibliothèque préparée par le Service des loisirs, en vigueur à compter du 22 janvier 2025.

De prévoir l'élaboration d'une nouvelle politique, distincte de celle de la bibliothèque, faisant le recensement des services offerts au Fab Lab.

Adoptée

**2025-01-030**  
**PROGRAMME DE SOUTIEN À L'ÉLITE SPORTIVE ET CULTURELLE**

PROPOSÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR  
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'adopter le Programme de soutien à l'élite sportive et culturelle préparé par le Service des loisirs.

De mandater le Service des loisirs pour la mise en application de ce programme.

Adoptée

**2025-01-031**  
**OFFRE DE SERVICES ET APPROPRIATION AU SURPLUS LIBRE ACCUMULÉ - MISE À NIVEAU DU SYSTÈME DE REFROIDISSEMENT DES TÊTES DE COMPRESSEURS À L'ARÉNA - CONTRAT 2024-2251**

ATTENDU la demande de prix de gré à gré pour le contrat de mise à niveau du système de refroidissement des têtes de compresseurs à l'aréna;

ATTENDU la recommandation du Service des travaux publics du 9 janvier 2025;

En conséquence, il est :  
PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT  
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'accepter l'offre de CIMCO Réfrigération, division des Industries Toromont Itée, au montant de 121 238,18 \$, toutes taxes incluses, pour le contrat de mise à niveau du système de refroidissement des têtes de compresseurs à l'aréna - Contrat 2024-2251.

D'approprier au surplus libre accumulé la somme de 91 670 \$.

Adoptée

**2025-01-032**  
**SOUMISSIONS ET APPROPRIATION AU SURPLUS LIBRE ACCUMULÉ - ACQUISITION ET INSTALLATION DE LOCAUX PRÉFABRIQUÉS POUR BUREAUX ADMINISTRATIFS AU GARAGE MUNICIPAL - CONTRAT 2024-2231**

ATTENDU qu'à la suite d'une demande de soumissions publique pour l'acquisition et l'installation de locaux préfabriqués pour bureaux administratifs au garage municipal, la Ville a reçu les offres suivantes :

NOMS ET ADRESSE DES SOUMISSIONNAIRES	MONTANT (taxes incluses)
Les Constructions Binet inc. 227, route 271, C.P. 1020 Saint-Benoit-Labre (Québec) G0M 1P0	1 328 549,92 \$

SM Construction inc. (Groupe Tardif) 15971, boulevard de la Colline Québec (Québec) G3G 3A7	1 580 906,25 \$
9282-0786 Québec inc. f.a.s.r.s. Groupe DCR 1490, rue Joliot-Curie, bureau 101 Boucherville (Québec) J4B 7L9	1 599 336,74 \$
AMB Tresec inc. (AMB Modulaire) 3010, montée Saint-François Laval (Québec) H7C 0K7	1 699 330,50 \$

ATTENDU la recommandation du Service des travaux publics du 19 novembre 2024;

En conséquence, il est :  
PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER  
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

De prendre acte du dépôt d'une copie du procès-verbal d'ouverture des soumissions dressé en date du 30 octobre 2024

D'accepter l'offre de Les Constructions Binet inc. au montant de 1 328 549,92 \$, toutes taxes incluses, celle-ci étant la plus basse soumission conforme reçue pour l'acquisition et l'installation de locaux préfabriqués pour bureaux administratifs au garage municipal – Contrat 2024-2231.

D'approprier au surplus libre accumulé la somme de 1 213 144 \$.

Adoptée

**2025-01-033**  
**SOUSSIONS - TRAVAUX D'ÉLAGAGE, HAUBANAGE OU ABATTAGE**  
**D'ARBRES POUR LA PÉRIODE DU 27 JANVIER 2025 AU 26 JANVIER 2027**  
**- CONTRAT 2024-2260**

ATTENDU qu'à la suite d'une demande de soumissions publique pour les travaux d'élagage, haubanage ou abattage d'arbres pour la période du 27 janvier 2025 au 26 janvier 2027, la Ville a reçu les offres suivantes :

NOMS ET ADRESSE DES SOUMISSIONNAIRES	MONTANT (taxes incluses)
Émondage et Abattage Dionne inc. 1812, chemin St-Louis Saint-Lazare (Québec) J7T 2Z3	207 469,52 \$
9125-1991 Québec inc. (Services d'arbres Nature) 115, rue Gaston-Dumoulin, porte 102 Blainville (Québec) J7C 6B4	290 408,45 \$

Les Entreprises A. Ferland inc. 3833, chemin Saint-Charles Terrebonne (Québec) J6V 1A3	301 490,89 \$
Coupes Forexpert inc. 170, rue des Sarcelles Saint-Colomban (Québec) J5K 2B9	318 538,24 \$
9381-3418 Québec inc. (Émondage Maxime Lemay) 5015, succursale bureau chef, CP 5015 Sainte-Adèle (Québec) J8B 1A1	481 934,96 \$
Élagage Prestige inc. 402-A, boulevard de Petit Cap Gaspé (Québec) G4X 4L2	530 620,46 \$

ATTENDU la recommandation du Service des travaux publics du 7 janvier 2025;

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE  
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

De prendre acte du dépôt d'une copie du procès-verbal d'ouverture des soumissions dressé en date du 16 décembre 2024.

D'accepter l'offre de Émondage et Abattage Dionne inc. au montant de 207 469,52 \$, toutes taxes incluses, celle-ci étant la plus basse soumission conforme reçue pour les travaux d'élagage, haubanage ou abattage d'arbres pour la période du 27 janvier 2025 au 26 janvier 2027 – Contrat 2024-2260.

Adoptée

#### **2025-01-034**

#### **ENTENTE DE COLLABORATION EN CAS DE SINISTRES MAJEURS OU AUTRES ÉVÈNEMENTS PORTANT ATTEINTE À LA SÉCURITÉ DES CITOYENS DE LA VILLE DE BOISBRIAND - SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES BÉNÉVOLES EN RECHERCHE ET SAUVETAGE (AQBR)**

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ  
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'approuver le projet d'entente avec l'Association québécoise des bénévoles en recherche et sauvetage (AQBR) ayant pour objet d'établir les paramètres de collaboration en ce qui a trait aux services que peut offrir cette dernière lors de sinistres majeurs réels ou imminents ou d'autres événements qui comprennent la sécurité des citoyens de la Ville de Boisbriand, pour une période de cinq ans.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

**2025-01-035**

**CONTRAT DE SERVICE D'ACTIVITÉS D'INFORMATION, SENSIBILISATION ET ÉDUCATION - SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC TRICENTRIS, LA COOP DE SOLIDARITÉ**

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET  
APPUYÉ PAR MME MAUDE WHITTOM

D'approuver le projet de contrat de service d'activités d'information, sensibilisation et éducation avec Tricentris, la coop de solidarité, pour une période d'un an, renouvelable automatiquement d'année en année.

D'autoriser le versement à Tricentris, la coop de solidarité, des frais exigibles pour les activités d'information, de sensibilisation et d'éducation qui auront été choisis.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

**2025-01-036**

**PRATIQUE DU HOCKEY FÉMININ - SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC L'ASSOCIATION HOCKEY FÉMININ DES LAURENTIDES ET LES VILLES PARTENAIRES**

PROPOSÉ PAR MME MAUDE WHITTOM  
APPUYÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA

D'approuver le projet d'entente avec l'Association hockey féminin des Laurentides et les Villes de Blainville, Boisbriand, Bois-des-Filion, Deux-Montagnes, Lorraine, Mirabel, Prévost, Rosemère, Saint-Eustache, Saint-Jérôme, Sainte-Sophie, Sainte-Thérèse, Saint-Placide, Sainte-Anne-des-Plaines, Sainte-Marthe-sur-le-Lac et les Municipalités de Pointe-Calumet, Saint-Joseph-du-Lac et Oka ayant trait à l'organisation et le fonctionnement du hockey féminin sur le territoire des Laurentides pour les saisons 2024-2025 à 2028-2029.

D'autoriser le versement à l'Association hockey féminin des Laurentides, d'une compensation monétaire ou d'une compensation en heures de glace, telle qu'établie annuellement selon les besoins en heures de glace et le nombre de participantes.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

**2025-01-037**

**ENTENTE RELATIVE À DES TRAVAUX MUNICIPAUX AVEC LE PROMOTEUR WILFRID & GUY DION SENC - TRAVAUX CONSTRUCTION DE LA RUE MARIE-DESJARDINS, TRONÇON II - DOSSIER 1052 P-80**

PROPOSÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA  
APPUYÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, une entente relative à des travaux municipaux conformément au Règlement RV-1052-4 avec le promoteur Wilfrid & Guy Dion SENC pour la construction de la rue Marie-Desjardins, tronçon II sur le lot 6 508 937 du cadastre du Québec.

Cette autorisation est notamment conditionnelle à la réalisation des exigences suivantes :

- la remise d'une copie de l'acte notarié concernant l'acquisition du lot 6 591 693 nécessaire à la réalisation des travaux de réaménagement du chemin de la Côte Nord – Protocole 1052 P-74, soit une partie de lot de l'immeuble situé au 20 820 chemin de la Côte Nord;
- avoir franchi, par le promoteur Wilfrid et Guy Dion S.E.N.C. pour le projet de réaménagement du chemin de la Côte Nord à l'intersection de la rue Jean-Claude-Langlois, le point de contrôle numéro 3 du ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec et avoir remis les plans et devis finaux à leur convenance.

De s'engager à prendre possession des services municipaux, de la fondation de rue, du pavage, de bordure et de l'éclairage du présent projet, suite à l'exécution des travaux, sous réserve que ceux-ci aient été inspectés et déclarés conformes en regard des normes et règlements en vigueur dans un certificat émis à cette fin par l'ingénieur responsable de la surveillance des travaux.

Adoptée

**2025-01-038**

**SUBVENTION ET CONTRIBUTION FINANCIÈRE 2025 À 2028 - SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC ODYSCÈNE**

PROPOSÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR  
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'approuver le projet d'entente avec Odyscène, diffuseur régional de spectacles professionnels de la MRC de Thérèse-De Blainville ayant trait à la participation financière de la Ville pour les années 2025 à 2028.

D'autoriser le versement des sommes suivantes, représentant la subvention annuelle de la Ville indexée au taux de 1,5 % par année, à savoir:

- 33 781 \$ pour l'année 2025
- 34 288 \$ pour l'année 2026
- 34 802 \$ pour l'année 2027

- 35 324 \$ pour l'année 2028

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant, à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

**2025-01-039**

**RAMPE DE MISE À L'EAU ET DÉBARCADÈRES FLOTTANTS SUR LA RIVIÈRE DES MILLE-ÎLES - SIGNATURE D'UN BAIL AVEC LE MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, DE LA FAUNE ET DES PARCS**

ATTENDU QUE l'occupation prolongée du domaine hydrique de l'État nécessite l'octroi d'un droit par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs;

ATTENDU QUE la ville possède actuellement un bail (9393-230) pour l'exploitation de la rampe de mise à l'eau et de quatre débarcadères flottants sur la rivière des Mille-Îles;

ATTENDU QUE le bail 9393-230, octroyé par le Ministère, vient à échéance le 28 février 2025;

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

De désigner la mairesse ou le maire suppléant et la greffière à titre de signataires d'un bail avec le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs pour l'exploitation de la rampe de mise à l'eau et de quatre débarcadères flottants sur la rivière des Mille-Îles.

De confirmer que les lieux seront utilisés à des fins non lucratives publiques.

Adoptée

**2025-01-040**

**COMITÉ DE PILOTAGE MADA ET PFM - NOMINATIONS**

ATTENDU que le Programme de soutien à la démarche MADA (Municipalité amie des aînés) vise notamment à aider les municipalités désireuses d'encourager la participation active des aînés au sein de leur communauté et de concrétiser la vision d'une société pour tous les âges, en prévoyant l'adaptation des programmes, des infrastructures et des services au vieillissement de la population, pour des communautés plus inclusives à tous les âges de la vie;

ATTENDU que le Programme de soutien à la démarche PFM (Politique familiale municipale) vise à soutenir les municipalités, dans l'élaboration ou la mise en œuvre d'une politique familiale municipale (PFM), en vue d'assurer aux familles des ressources ou des services nécessaires à leur épanouissement;

ATTENDU que la Politique de la famille et des aînés de la Ville est échue depuis 2022 et qu'il est opportun de l'actualiser;

ATTENDU que pour ce faire, il est opportun de mettre en place un comité de pilotage MADA et PFM, lequel aura pour mandat de veiller à l'implantation de la démarche MADA et PFM visant à développer une culture d'inclusion sociale, quel que soit l'âge ou la capacité des personnes;

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER  
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

De nommer les personnes suivantes pour siéger au sein du comité de pilotage MADA et PFM

- Lori Doucet, conseillère municipale
- Iann-Carlos Armijo, directeur adjoint au Service des loisirs
- Claude Prévost, directeur du Service de sécurité incendie
- Bianca Desrosiers, directrice du Service des communications
- Karine Desaulniers, inspectrice soutien aux opérations de la RIPTB
- Brigitte Camden, représentante CISSS saines habitudes de vie
- Bernard Oigny, représentant CISSS organisation communautaire
- Catherine Blanchard, directrice générale de la Maison Parenfant des Basses-Laurentides
- Jean-Matthieu Latour, résident représentant les familles
- Lyse Boulet, représentante aînée du Club des artisanes
- Aline Charbonneau-Desjardins, résidente représentant les aînés

Adoptée

#### **2025-01-041**

#### **ADHÉSION À LA CAMPAGNE DE SENSIBILISATION À LA PROTECTION DE L'EAU POTABLE DU CONSEIL DES BASSINS VERSANTS DES MILLE-ÎLES (COBAMIL)**

ATTENDU QUE le Conseil des bassins versants des Mille-Îles (COBAMIL) est mandaté par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) afin de mettre en œuvre la gestion intégrée de l'eau dans la zone hydrographique des Mille-Îles;

ATTENDU QUE le COBAMIL compile, depuis des années, des données scientifiques et d'autres données du territoire recueillies à travers les différents projets menés dans la zone des Mille-Îles;

ATTENDU QUE, dans le nouveau Plan directeur de l'eau (PDE), cinq problématiques ont été priorisées par les acteurs de l'eau, dont les problèmes d'approvisionnement en eau, la destruction / dégradation de la qualité des milieux humides et hydriques, l'érosion des berges, l'inondation de zones avec enjeux et la mauvaise qualité de l'eau;

ATTENDU QUE les enjeux entourant l'économie d'eau potable incluent la pénurie d'eau, la qualité de l'eau, le coût des infrastructures et l'éducation des citoyens;

ATTENDU QUE le COBAMIL propose de développer un partenariat stratégique en arrimant les actions et les messages entre les municipalités qui se partagent la même source d'eau, dans le but de créer un sentiment d'appartenance et un réflexe de protection de notre source collective d'eau potable;

ATTENDU QUE cette campagne de sensibilisation, qui s'échelonnait de mai à août 2025, inclura la sensibilisation à l'économie de l'eau, au gaspillage et ses conséquences désastreuses, aux coûts de la production de l'eau potable et de l'assainissement des eaux usées, aux gestes quotidiens qui polluent l'eau, qui augmentent les coûts de traitement et qui causent des impacts néfastes sur la faune et la flore;

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE  
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

D'adhérer à la campagne de sensibilisation à la protection de l'eau potable proposée par le Conseil des bassins versants des Mille-Îles (COBAMIL).

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Boisbriand, la signature de tout document relatif à l'adhésion de la campagne de sensibilisation à la protection de l'eau potable du COBAMIL.

De prévoir un budget de 1 500 \$ (prix en part égale pour chaque municipalité) et un montant additionnel de 0,13 \$ par habitant selon le décret de population 2024 de 29 229 habitants du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation soit pour un montant approximatif de 5 300 \$.

Adoptée

#### **2025-01-042**

#### **SERVICE DE TAXIBUS AUX AÎNÉS - AJOUT D'UNE JOURNÉE PAR SEMAINE**

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ  
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

De demander au service de transport EXO d'ajouter la journée du mardi pour le service de taxibus aux aînés de la Ville de Boisbriand.

Adoptée

#### **2025-01-043**

#### **UTILISATION SANS FRAIS D'UN PARC - ÉVÉNEMENT DU BUREAU COORDONNATEUR SOLEIL-LEVANT**

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET  
APPUYÉ PAR MME MAUDE WHITTOM

D'autoriser l'utilisation sans frais du parc Derek-Aucoin ou du parc René-Lévesque par l'organisme *Le bureau coordonnateur Soleil-Levant*, pour un événement à être tenu le 17 juin 2025, de 9 h à 13 h.

D'autoriser le prêt de tables sans frais à l'occasion de cet événement.

De mandater le Service des loisirs pour traiter la demande logistique et effectuer la réservation.

Adoptée

**2025-01-044**

**RÉVISION DE LA DÉCISION DU COMITÉ SUR LES DEMANDES DE DÉMOLITION ET APPROBATION DE LA VERSION FINALE DU PROGRAMME DE RÉUTILISATION DU SOL DÉGAGÉ - BÂTIMENT ACCESSOIRE - 394, CHEMIN DE LA GRANDE-CÔTE**

ATTENDU le dépôt d'une demande complète de démolition pour le bâtiment accessoire situé sur la propriété au 394, chemin de la Grande-Côte;

ATTENDU que cette demande est assujettie au Règlement RV-1728 sur la démolition d'immeuble;

ATTENDU que la propriété sise au 394, chemin de la Grande-Côte, incluant le bâtiment accessoire, est citée aux fins de « Monument historique » par le Règlement RV-1189;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie a été consulté le 30 octobre 2024 et que celui-ci a émis une recommandation favorable à la démolition;

ATTENDU qu'un avis public a été publié le 14 novembre 2024 et qu'une affiche a été installée sur le site visé;

ATTENDU qu'une copie de l'avis public a été transmise au ministre de la Culture et des Communications;

ATTENDU que le Comité sur les demandes de démolition a tenu une assemblée publique le 27 novembre 2024;

ATTENDU que le Comité a pris connaissance des deux (2) oppositions reçues;

ATTENDU que le Comité est en accord avec le programme préliminaire de réutilisation du sol dégagé, mais souhaite qu'une version bonifiée et précisée soit déposée au Conseil;

ATTENDU que le Conseil a pris acte de la décision favorable du Comité sur les demandes de démolition, mais que celui-ci a révisé la décision du Comité afin d'approuver la version finale du programme de réutilisation du sol dégagé;

ATTENDU que le demandeur a déposé des plans d'aménagement paysager du site qui répond aux conditions émises par le Comité;

ATTENDU que le demandeur travaillera en partenariat avec la Ville afin de produire un panneau commémoratif pour identifier le site;

ATTENDU que les travaux d'aménagement paysager sont estimés à environ 25 000 \$ et qu'il aurait lieu de demander une garantie financière pour assurer l'exécution des travaux conformes aux plans déposés;

ATTENDU que la MRC de Thérèse-De Blainville bénéficie d'un délai de 90 jours pour se prononcer sur la décision du Conseil;

En conséquence, il est :  
PROPOSÉ PAR MME MAUDE WHIT TOM  
APPUYÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA

D'approuver la demande de démolition du bâtiment accessoire situé sur la propriété du 394, chemin de la Grande-Côte, sur le lot 2 107 790 du cadastre du Québec, dans la zone C-2 214 du Règlement RV-1441 sur le zonage.

Cette approbation est conditionnelle au dépôt d'une garantie financière de 12 500 \$ pour l'aménagement paysager qui vise à assurer l'exécution du contenu des plans, le respect des délais et le paiement des éléments que le requérant doit prendre à sa charge.

De transmettre la présente résolution à la MRC de Thérèse-De Blainville.

Adoptée

#### **2025-01-045**

#### **PROGRAMME D'ENTENTES EN PATRIMOINE - VOLET 4 - AIDE FINANCIÈRE POUR LA RESTAURATION D'IMMEUBLES D'INTÉRÊT PATRIMONIAL - SIGNATURE D'UNE ENTENTE ENTRE LA MRC DE THÉRÈSE- DE BLAINVILLE ET LE MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS**

PROPOSÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA  
APPUYÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR

De mandater la Municipalité régionale de comté de Thérèse-De Blainville pour conclure une entente avec le ministère de la Culture et des Communications dans le cadre du volet 4 du Programme d'ententes en patrimoine.

D'autoriser les représentants de la MRC à signer une entente avec le ministère de la Culture et des Communications pour et au nom de la Ville de Boisbriand en vue de bénéficier d'une aide financière de 300 000 \$ pour la restauration d'immeubles d'intérêt patrimonial situés sur son territoire;

De transmettre la présente résolution à la MRC de Thérèse-De Blainville.

Adoptée

#### **2025-01-046**

#### **STATISTIQUES DES PERMIS DE CONSTRUCTION - NOVEMBRE 2024**

PROPOSÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR  
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'accuser réception des statistiques des permis de construction émis au cours du mois de novembre 2024 montrant un total mensuel de 8 826 925 \$ et un cumulatif annuel de 44 038 073 \$.

Adoptée

**2025-01-047**

**APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE - PROJET DE CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT UNIFAMILIAL JUMELÉ - LES BOISÉS DION - 7143, RUE MARIE-DESJARDINS - ZONE R-3 483**

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT  
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 4 décembre 2024 portant le numéro R-24-CU-5036, le plan d'implantation et d'intégration architecturale du projet de construction d'un bâtiment unifamilial jumelé à être érigé au 7143, rue Marie-Desjardins dans la zone R-3 483 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillé aux documents suivants:

- document de présentation préparé par Exode architecture inc.;
- plan d'architecture préparé par Exode architecture inc., daté du 10 juin 2024;
- plan d'implantation préparé par Métrica arpenteurs-géomètres, daté du 18 octobre 2024;
- plan d'aménagement paysager préparé par Atelier Espace B architecture de paysage, daté du 27 juin 2024.

Cette approbation est conditionnelle au dépôt d'une garantie financière de 6 000 \$ pour l'aménagement paysager qui vise à assurer l'exécution du contenu des plans, le respect des délais et le paiement des éléments que le requérant doit prendre à sa charge.

Adoptée

**2025-01-048**

**APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE - PROJET DE CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT UNIFAMILIAL JUMELÉ - LES BOISÉS DION - 7147, RUE MARIE-DESJARDINS - ZONE R-3 483**

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT  
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 4 décembre 2024 portant le numéro R-24-CU-5037, le plan d'implantation et d'intégration architecturale du projet de construction d'un bâtiment unifamilial jumelé à être érigé au 7147, rue Marie-Desjardins dans la zone R-3 483 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillé aux documents suivants:

- document de présentation préparé par Exode architecture inc.;
- plan d'architecture préparé par Exode architecture inc., daté du 10 juin 2024;
- plan d'implantation préparé par Métrica arpenteurs-géomètres, daté du 18 octobre 2024;
- plan d'aménagement paysager préparé par Atelier Espace B architecture de paysage, daté du 27 juin 2024.

Cette approbation est conditionnelle au dépôt d'une garantie financière de 6 000 \$ pour l'aménagement paysager qui vise à assurer l'exécution du contenu des plans, le respect des délais et le paiement des éléments que le requérant doit prendre à sa charge.

Adoptée

**2025-01-049**

**APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE - PROJET DE CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT UNIFAMILIAL ISOLÉ - LES BOISÉS DION - 7229, RUE JEAN-CLAUDE-LANGLOIS - ZONE R-3 483**

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT  
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 4 décembre 2024 portant le numéro R-24-CU-5038, le plan d'implantation et d'intégration architecturale du projet de construction d'un bâtiment unifamilial isolé à être érigé au 7229, rue Jean-Claude-Langlois dans la zone R-3 483 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillé aux documents suivants:

- plan d'architecture préparé par Service de dessin R.G. enr., daté du 26 août 2024;
- plan d'implantation préparé par PLG arpenteurs-géomètres, daté du 24 octobre 2024;
- plan d'aménagement paysager modifié préparé par BMA Architecture de paysage, reçu le 10 décembre 2024.

Cette approbation est conditionnelle au dépôt d'une garantie financière de 6 000 \$ pour l'aménagement paysager qui vise à assurer l'exécution du contenu des plans, le respect des délais et le paiement des éléments que le requérant doit prendre à sa charge.

Adoptée

**2025-01-050**

**APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE - PROJETS D'ENSEIGNE MURALE - BULK BARN - 3090, AVENUE DES GRANDES-TOURELLES - ZONE C-3 405**

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT  
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 4 décembre 2024 portant le numéro R-24-CU-5047, le plan d'implantation et d'intégration architecturale du projet d'enseigne murale du commerce Bulk Barn situé au 3090, avenue des Grandes-Tourelles dans la zone C-3 405 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillé aux plan et simulation de l'enseigne préparés par LovettSigns, le 13 août 2024.

Adoptée

**2025-01-051**

**APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE - PROJET D'ENSEIGNE DÉTACHÉE - SERVICES D'ENTRAIDE LE RELAIS - 399, CHEMIN DE LA GRANDE-CÔTE - ZONE C-2 239**

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT  
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 4 décembre 2024 portant le numéro R-24-CU-5075, le plan d'implantation et d'intégration architecturale du projet d'enseigne détachée du bureau de l'organisme Services d'entraide Le Relais situé au 399, chemin de la Grande-Côte dans la zone C-2 239 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillé aux plan et simulation de l'enseigne préparés par Enseigne Access, le 25 juillet 2024.

Adoptée

**2025-01-052**

**APPROBATION DE LA MODIFICATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE - PROJET DE RÉNOVATION DU REVÊTEMENT EXTÉRIEUR - 93, CHEMIN DE L'ÎLE-DE-MAI - ZONE R-1 205**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER  
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 4 décembre 2024 portant le numéro R-24-CU-5044, la modification du plan d'implantation et d'intégration architecturale du projet de rénovation du revêtement extérieur du bâtiment unifamilial isolé situé au 93, chemin de l'île-de-Mai dans la zone R-1 205 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée au plan d'architecture préparé par Saint-Laurent Construction, le 17 octobre 2024.

Adoptée

**2025-01-053**

**APPROBATION DE LA MODIFICATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE - PROJET DE CONCEPT D'AFFICHAGE - BÂTIMENT INDUSTRIEL SITUÉ AU 20 865, CHEMIN DE LA CÔTE NORD - ZONE I-3 482**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER  
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 4 décembre 2024 portant le numéro R-24-CU-5046, la modification du plan d'implantation et d'intégration architecturale du projet de concept d'affichage du bâtiment industriel situé au 20 865, chemin de la Côte Nord dans la zone I-3 482 du Règlement RV-1441 sur le zonage et

détaillée aux plan et simulation des enseignes préparés par Enseignes Barbo inc., le 7 août 2024.

Adoptée

**2025-01-054**  
**RAPPORT D'EMBAUCHES DU MOIS DE DÉCEMBRE 2024**

PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE  
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

D'accuser réception du dépôt par le directeur général du rapport des engagements temporaires de personnel salarié dressé conformément au Règlement RV-1497 pour la période du 1er au 31 décembre 2024.

Adoptée

**2025-01-055**  
**NOMINATION - CHEF DE DIVISION GREFFE, GREFFIÈRE ADJOINTE AU SERVICE JURIDIQUE ET GREFFE**

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ  
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

De nommer Me Viviane Leroux au poste cadre à temps complet de chef de division greffe, greffière adjointe au Service juridique et greffe, selon les modalités soumises.

De procéder à la mise à jour de l'organigramme du Service juridique et greffe.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

**2025-01-056**  
**EMBAUCHE - TECHNICIENNE À LA PAIE ET COMPTABILITÉ AU SERVICE DES FINANCES**

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET  
APPUYÉ PAR MME MAUDE WHITTOM

D'embaucher madame Manon Dupont au poste syndiqué régulier à temps complet de technicienne à la paie et comptabilité au Service des finances à compter du 10 février 2025.

De procéder à la mise à jour de l'organigramme du Service des finances.

Adoptée

**2025-01-057**

**EMBAUCHE - AGENTE, SERVICES AUX CITOYENS AU SERVICE DES COMMUNICATIONS ET DES RELATIONS AVEC LES CITOYENS**

PROPOSÉ PAR MME MAUDE WHITTON  
APPUYÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA

D'embaucher madame Jacinthe Cadieux au poste syndiqué régulier à temps complet d'agente, services aux citoyens au Service des communications et des relations avec les citoyens, à compter du 27 janvier 2025.

De procéder à la mise à jour de l'organigramme du Service des communications et des relations avec les citoyens.

Adoptée

**2025-01-058**

**SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE – LETTRE D'ENTENTE NUMÉRO 19 – SIGNATURE**

PROPOSÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA  
APPUYÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR

D'approuver le projet de lettre d'entente numéro 19 avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4238 ayant trait à la modification de l'Annexe M - Reconnaissance d'acquis aux fins de mouvement de personnel.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer ladite lettre, consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

**2025-01-059**

**SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE – LETTRE D'ENTENTE NUMÉRO 22 – SIGNATURE**

PROPOSÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA  
APPUYÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR

D'approuver le projet de lettre d'entente numéro 22 avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4238 ayant trait à la création d'un poste temporaire de secrétaire administrative au Service de sécurité incendie et de postes temporaires de secrétaire administrative et de technicien en horticulture au Service des travaux publics.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer ladite lettre, consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

**2025-01-060**

**SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE – LETTRE D’ENTENTE  
NUMÉRO 21 – SIGNATURE**

PROPOSÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA  
APPUYÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR

D’approuver le projet de lettre d’entente numéro 21 avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4238 ayant trait à la modification de l'article 10.08 a) relatif au travail supplémentaire en temps continu.

D’autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer ladite lettre, consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l’intérêt de la Ville.

Adoptée

**2025-01-061**

**REPOSITIONNEMENT DU SALAIRE DANS LA CLASSE SALARIALE -  
ARTICLE 26.01 DU MANUEL DES CADRES**

ATTENDU le rapport des demandes reçues de repositionnement du salaire dans la classe salariale par des employés cadres;

ATTENDU les recommandations des membres du Comité des ressources humaines, de l'éthique et de la déontologie;

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR  
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

De prendre acte du dépôt du rapport des demandes de repositionnement reçues conformément à l'article 26.01 du Manuel des conditions professionnelles d'emploi du personnel cadre, dont les conclusions ont été discutées par les membres du comité des ressources humaines, de l'éthique et de la déontologie.

De ratifier la décision prise par les membres du comité des ressources humaines, de l'éthique et de la déontologie.

Adoptée

**2025-01-062**

**COMITÉ SUR LA REDDITION DE COMPTES - DÉPÔT DU COMPTE-RENDU  
DE LA RENCONTRE DU 12 NOVEMBRE 2024**

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT  
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

De prendre acte du dépôt du compte-rendu de la rencontre du comité sur la reddition de comptes du 12 novembre 2024 conformément au Règlement RV-1650 sur la gestion contractuelle.

Adoptée

**2025-01-063**

**SIGNALISATION - MODIFICATION DE LA PÉRIODE DE STATIONNEMENT INTERDIT SUR UNE PARTIE DE LA RUE DES FRANCS-BOURGEOIS**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER  
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

De réduire la période de stationnement interdit sur le pourtour extérieur de la rue des Francs-Bourgeois, la faisant passer de « 7 h à 18 h » à « 7 h à 16 h ».

D'autoriser le remplacement de la signalisation appropriée.

Adoptée

**2025-01-064**

**RECONNAISSANCES D'ORGANISMES**

PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE  
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

De reconnaître les organismes suivants à titre d'organismes communautaires régionaux conformément à la politique de reconnaissance et de soutien des organismes en vigueur:

- Le groupe Marraine Tendresse
- La Halte des proches

De mandater le Service des loisirs pour attirer un répondant municipal et offrir le soutien requis.

Adoptée

**2025-01-065**

**AIDE FINANCIÈRE 2025 - GROUPE MARRAINE TENDRESSE**

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ  
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'accorder une aide financière à l'organisme Groupe Marraine Tendresse au montant de 200 \$ pour l'année 2025.

D'imputer la dépense au poste budgétaire 02 110 00 991.

Adoptée

**2025-01-066**

**ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF (OBNL) - PROGRAMME D'ASSURANCE ASSUMÉ PAR LA VILLE**

ATTENDU la résolution 2024-07-432 approuvant l'ajout du Pôle bioalimentaire de la Fiducie Agricole de Boisbriand à la liste des organismes à but non lucratif qui bénéficient du programme d'achat en commun de l'Union des municipalités du Québec pour les assurances des biens et de la responsabilité civile générale, responsabilité des administrateurs et dirigeants et pour l'assurance accident des bénévoles, pour la période du 30 novembre 2023 au 30 novembre 2024, à la condition pour l'organisme d'en assumer la prime, les frais et les taxes;

ATTENDU la résolution 2024-11-674 désignant le Pôle bioalimentaire de la Fiducie Agricole de Boisbriand à titre d'organisme à but non lucratif qui bénéficient du programme d'achat en commun de l'Union des municipalités du Québec pour les assurances des biens et de la responsabilité civile générale, responsabilité des administrateurs et dirigeants et pour l'assurance accident des bénévoles, pour la période du 30 novembre 2024 au 30 novembre 2025, à la condition pour l'organisme d'en assumer la prime, les frais et les taxes;

ATTENDU que le nom « Pôle bioalimentaire de la Fiducie Agricole de Boisbriand » aurait dû se lire « Pôle bioalimentaire de la FAB » sur les résolutions 2024-07-432 et 2024-11-674;

ATTENDU qu'au 21 novembre 2024, le nom « L'Avant-Champs » a été ajouté au registre des entreprises du Québec (REQ 1179838124) en remplacement du nom « Pôle bioalimentaire de la FAB »;

En conséquence, il est :  
PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET  
APPUYÉ PAR MME MAUDE WHITTOM

De modifier les résolutions 2024-07-432 et 2024-11-674 par la correction du nom « Pôle bioalimentaire de la Fiducie Agricole de Boisbriand » par « Pôle bioalimentaire de la FAB ».

De considérer, afin d'éviter toute confusion, que la dénomination sociale « L'Avant-Champ » remplace « Pôle bioalimentaire de la FAB » depuis le 21 novembre 2024.

Adoptée

**2025-01-067**

**MOTION POUR LA LIBERTÉ INTELLECTUELLE EN BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES**

ATTENDU que les bibliothèques du Québec et d'ailleurs remarquent que de plus en plus de citoyens émettent des jugements sur la composition des collections des bibliothèques et qu'il n'est plus rare que ceux-ci demandent à ce que certains documents ne correspondant pas à leurs valeurs et croyances soient retirés des bibliothèques;

ATTENDU que le respect de la liberté intellectuelle étant une des missions fondamentales des bibliothèques, l'Association des bibliothèques publiques du

Québec (ABPQ) et Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ), appuyées par le Réseau BIBLIO du Québec, ont préparé une motion en ce sens;

ATTENDU que la motion présentée fait état des missions des bibliothèques;

ATTENDU que la motion présentée exprime une forte inquiétude fondée sur un recensement des demandes de censure et de restriction en lien avec la liberté intellectuelle;

ATTENDU que le sujet a été discuté en commission loisirs du 21 novembre 2024; (CLCVC2024-11-21-003);

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR MME MAUDE WHITTON

APPUYÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA

De reconnaître officiellement les bibliothèques publiques comme des lieux reflétant la diversité des points de vue.

De reconnaître officiellement l'expertise du personnel des bibliothèques publiques pour gérer la sélection et la diffusion des collections.

De reconnaître officiellement la nécessité de soutenir et d'appuyer le personnel des bibliothèques publiques dans le choix des oeuvres composant leurs collections sans céder à la pression de censure et de demandes de retrait.

Adoptée

## **PÉRIODE DE QUESTIONS**

La présidente de la séance invite l'assistance à poser toute question relative aux sujets discutés au cours de la séance.

## **COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE ET DES CONSEILLERS**

La mairesse et les conseillers par la suite prennent la parole à tour de rôle.

**2025-01-068**

### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

PROPOSÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA

APPUYÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR

De lever la séance à 20 h 50.